

10-POS-190

Postulat



Grand Conseil - Secrétariat général  
Pl. du Château 6 - 1014 Lausanne

Déposé le 11.05.10

Scanné le 12 MAI 2010

## Quelle politique carcérale pour le canton ?

« Celui qui ouvre une porte d'école, ferme une prison ».

Victor Hugo

*« Dans un contexte où insécurité et criminalité sont des thématiques électorales et médiatiques payantes, faisant l'objet de surenchères permanentes, la question des politiques d'enfermement est passé sous silence.*

*La société ne veut pas voir ce qu'il advient de ceux dont elle réclame à grands cris l'effacement derrière des barreaux. Au point que lors d'un concours pour la construction d'un établissement de détention pour mineurs, le programme résume la question de l'architecture carcérale en un court paragraphe consacré à l'enceinte : ses dimensions, ses formes, ses matérialités. Puis demande aux concurrents « des projets à l'avant-garde, respectueux du paysage et du développement durable ». Pour n'importe quel type de construction mis au concours, se satisfaire de ces quelques lignes pour décrire une problématique ne ferait que révéler la légèreté intellectuelle de ceux qui sont en charge de son organisation. Pour un programme de nature carcérale, taire l'inflation de l'enfermement, les carences de la réinsertion, la surpopulation galopante, les agressions et l'accroissement du nombre des suicides – chez les détenus comme chez les surveillants –, relève au minimum de l'irresponsabilité sociale. » (F. Della Casa, « Silence, on coffre », Tracés 4, mars 2010)*

Cette réflexion est reprise par différents intervenants, notamment des architectes, suite au concours pour la construction d'un centre de détention pour mineurs. Elle rappelle aussi les interrogations soulevées sur les directives et leur application lors du drame qui a conduit au décès de M. Skander Vogt en prison. Elle renvoie sans doute à l'absence de réflexion du canton sur les questions carcérales, ce depuis de nombreuses années.

Quelles que soient les conclusions de l'enquête administratives et pénales sur les responsabilités dans les décès de M. Vogt il est de notre devoir de nous interroger de façon plus large sur la prise en charge des détenus dans le canton de Vaud, et à Frambois qu'il ne faut pas oublier.

Cette prise en charge, est-il besoin de le rappeler, doit viser principalement à la réinsertion et à réduire le taux de récidive. Dans de nombreux pays qui nous entourent ces questions sont débattues largement et des expériences novatrices sont faites. Sans espérer que d'un seul coup le canton passe au modèle de la prison sans murs de Casabianda, il est nécessaire aujourd'hui que nous nous attelions à cette réflexion, à l'heure où la surpopulation carcérale fait que nous ne pouvons plus longtemps nous mettre la tête dans le sable.

Aussi les députés soussignés demandent au Conseil d'Etat un rapport sur la politique pénitentiaire actuelle et future du canton, dans les sens où elle est mentionnée dans

l'art. 7 de la Loi sur l'Exécution des condamnations Pénales (LEP) et qui aborde notamment les questions suivantes :

- les moyens nécessaires pour garantir «la réalisation des objectifs d'individualisation de l'exécution de la sanction pénale et de prévention de la récidive, définis par le Code pénal suisse », tels que définis dans l'article 1 de la LEP ;
- le type de gestion des dossiers des détenus et l'éventualité de passer à une gestion de type case management qui irait notamment dans le sens de la mise en œuvre de l'article précité ;
- le type de prise en charge médicale des détenus, y compris de prise en charge « psychiatrique » ;
- les possibilités pour développer l'offre de formation durant la période de détention afin de favoriser la réinsertion ;
- le développement de peines alternatives aux peines privatives de liberté, comme les arrêts domiciliaires par exemple.

  
Anne Papilloud

Nicolas Mattenberger

Gloria Capt

Souhaitent développer et le renvoi à une commission

# Liste des députés signataires – état au 12 janvier 2010

Haenni Frédéric	Meyer Roxanne	Rochat Nicolas
Haldy Jacques	Miéville Michel	Rostan Jacqueline
Haury Jacques-André	Modoux Philippe	Roulet Catherine
Hurni Véronique	Monod Alain	Ruey-Ray Elisabeth
Jaquet-Berger Christiane	Montangero Stéphane	Saugy Roger
Jaquier Rémy	Mossi Michele	Savary Marianne
Jobin Philippe	Mouquin Michel	Schwaab Jean Christophe
Jufer-Tissot Nicole	Nicolet Jacques	Schwaar Valérie
Junglaus Delarze Suzanne	Pache Rémy	Schwab Claude
Junod Grégoire	Papilloud Anne	Silauri Alessandra
Kappeler Hans Rudolf	Payot François	Sonnay Eric
Kernen Olivier	Pernoud Pierre-André	Sordet Jean-Marc
Labouchère Catherine	Perrin Jacques	Surer Jean-Marie
Mahaim Raphaël	Pertusio Mario-Charles	Truffer Jean-Jacques
Maillefer Denis-Olivier	Peters Lise	Uffer Filip
Mange Daniel	Pidoux Jean-Yves	Venizelos Vassilis
Manzini Pascale	Pidoux Pierre-André	Villa Sylvie
Marendaz André	Poncet Gabriel	Volet Pierre
Martinet Philippe	Randin Philippe	Vuillemin Philippe
Mattenberger Nicolas	Rapaz Pierre-Yves	Walther Eric
Mayor Olivier	Rau Michel	Weber-Jobé Monique
Maystre Tinetta	Reichen Gil	Wehrli Laurent
Melly Serge	Renaud Michel	Wyssa Claudine
Mercier Pierre-Alain	Rey-Marion Ailette	Yersin Jean-Robert
Métraux Béatrice	Reymond Philippe	Zwahlen Pierre

# Liste des députés signataires – état au 12 janvier 2010

Abbet Raphaël	Chapalay Albert	Dufour Claude-Eric
Aebi Jean-Robert	Chappuis Laurent	Durussel José
Amarelle Cesla	Chatelain André	Duvoisin Ginette
Amstein Claudine	Chevalley Christine	Epars Olivier
Ansermet Jacques	Chevalley Edna	Fardel Claude-André
Apothéoz Stéphanie	Chevalley Isabelle	Favez Jean-Michel
Aubert Mireille	Cherix François	Favrod Pierre-Alain
Baehler Bech Anne	Chollet Jean-Luc	Feller Olivier
Ballif Laurent	Chollet Jean-Marc	Ferrari Yves
Bailly Alexis	Christen Jérôme	Fiora-Guttmann Martine
Bavaud Sandrine	Clot Bertrand	Freymond Cantone Fabienne
Bernhard Maximilien	Cornamusaz Philippe	Gaille Pierre-André
Berseth Verena	Cornaz-Rovelli Valérie	Gay Valotton Michèle
Bolay Guy-Philippe	Courdesse Régis	Gfeller Olivier
Bonjour Eric	Debluè François	Girardet Lucas
Bonny Dominique-Richard	Décosterd Anne	Gardon Julien
Borel Bernard	Delacour André	Glutz Félix
Borloz Frédéric	Depoisier Anne-Marie	Golaz Florence
Bottlang-Pittet Jaqueline	Deriaz Philippe	Golaz Olivier
Brélaz François	Desmeules Michel	Gorrite Nuria
Buffat Marc-Olivier	Despot Fabienne	Grandjean Pierre
Buffat Michaël	Devaud Grégory	Grobéty Philippe
Cachin Jean-François	Dind Claudine	Grognuz Frédéric
Calpini Christa	Dollvo Jean-Michel	Guignard Jean
Capt Gloria	Ducommun Philippe	Guignard Pierre